



Profil de poste : Infirmier de coordination HAD

I. OBJET

Ce profil de poste décrit les missions, les activités, les relations professionnelles et les compétences et/ou les capacités requises ou à développer de l'infirmier de coordination adulte et pédiatrique (IDEC) de l'HAD au CHU de Grenoble Alpes. Il renseigne également au sujet des conditions d'exercice.

II. CHAMP D'APPLICATION

Secteurs: HOSPITALISATION A DOMICILE

Unité ou secteur concerné : Service d'hospitalisation à domicile (HAD) Pavillon Saint Eynard.

Domaine : Gestion des ressources Humaines

III. MISSION ET LIEU D'EXERCICE

Missions de l'établissement

Accueil, Diagnostic, soins et prise en charge 24H sur 24 pour des personnes présentant des problèmes de santé

Enseignement et Recherche

Mission de l'HAD : Coordination de soins médicaux et paramédicaux au domicile du patient.

Exigences institutionnelles

Chaque agent est tenu au secret professionnel, au devoir de discrétion professionnelle et au respect des règles de confidentialité.

Il a également l'obligation de se former.

Lieu d'exercice possible : Agglomération Grenobloise et territoires Grésivaudan, Trièves, Vercors, Matheysine, Oisans.

IV. DEFINITIONS

L'infirmier dispense des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à maintenir, à promouvoir ou restaurer la santé de la personne malade.

Il surveille l'état de santé des patients et coordonne les soins pendant leur hospitalisation et lors de leur sortie.

Il agit, soit à son initiative, soit selon les prescriptions du médecin : entretiens avec le patient et sa famille, éducation thérapeutique, préparation et distribution de médicaments, soins de nature technique (pansements, prélèvements, prise de tension, injections...).

Il participe à la rédaction et à la mise à jour du dossier du malade, ainsi qu'à l'information et à l'accompagnement du patient et de son entourage.

Il contribue à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie.

Il intervient dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire, encadre une équipe d'aides-soignants et travaille en étroite relation avec le corps médical.

Il transmet par écrit et par oral les informations relatives aux patients pour garantir le suivi des malades, dans les meilleures conditions.

V. ACTIVITES COMMUNES AU POSTE

Le profil de poste précise les activités communes aux infirmiers de coordination du CHUGA. Les activités sont réalisées dans le respect des procédures et fiches techniques établis

Activités spécifiques du secteur :

Tout au long de la prise en charge en HAD, l'IDE de coordination organise et coordonne le parcours de soin en collaboration avec les professionnels hospitaliers et du domicile.

L'Infirmier de coordination assure les missions suivantes :

Gestion des signalements :

- Il reçoit le signalement du cadre de santé, suite à la commission d'admission, à travers une demande réalisée par les unités de soins, une évaluation médicosociale et un choix de prise en charge (salariés ou libéraux).
- Il contacte l'entourage du patient pour recueillir les informations nécessaires en vue d'optimiser la prise en charge (médecin traitant connu, infirmière libérale connue, etc...).
- Il recherche les intervenants nécessaires à la prise en charge en HAD.

Gestion des admissions :

- Il prévoit, organise et commande - le matériel hôtelier nécessaire à faire livrer en lien avec le cadre de santé
- Il détermine avec le cadre l'organisation des soins et finalise le Plan de soins.
- Il établit la lettre de mission pour les infirmiers libéraux sous contrôle du cadre et ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la prise en charge.
- Il prend contact avec les infirmiers libéraux pour expliquer le plan de soins et programme avec eux le RDV d'entrée. Il s'assure que l'ensemble des acteurs de la prise en charge soit bien informé.
- Avant l'entrée du patient en HAD, l'infirmière de coordination récupère la totalité des ordonnances auprès du service d'hospitalisation et renseigne le dossier de soins infirmiers du patient. En particulier il s'assure de la validation médicale préalable de certains traitements et transmet cette validation aux acteurs concernés (pharmacie, IDE...)
- Il prépare ou fait préparer les médicaments par le préparateur en pharmacie et le petit matériel de soin pour le temps déterminé.
- Il organise une visite à domicile le jour de l'entrée avec l'infirmier libéral, le patient et sa famille et livre les médicaments et le matériel nécessaire aux soins pour le début de la prise en charge.
- Il remet à l'infirmier libéral les documents administratifs inhérents à la prise en charge (lettre de mission, dossier de soins) et fait des transmissions. Il répond aux questions de l'entourage sur le déroulement de la prise en charge.
- Formation des Infirmiers libéraux aux techniques de soins spécifiques si besoin et nécessaire

Gestion du suivi des patients tout au long du séjour

- Une fois par semaine, l'infirmier de coordination s'assure de la réception de la fiche de synthèse des IDE de soins et libéraux et prévoit le réassort de matériel.
- Il transmet ces informations dans le dossier de soins de l'HAD.
- Dans la mesure du possible et selon les entrées, il programme une visite à domicile régulièrement avec ou sans l'infirmière libérale en utilisant un véhicule mis à disposition des professionnels de l'HAD.
- Lors de sa visite il fait acte de son passage dans le dossier de soins du domicile.
- De retour à l'HAD, il fait un compte-rendu dans le dossier patient informatisé ANTHADINE.
- Si le patient est hospitalisé durant la prise en charge HAD, l'infirmier de coordination prend des nouvelles et organise le retour.

Gestion des sorties d'HAD

- Il organise le relais du patient en collaboration avec l'ensemble de l'équipe de coordination
- Il prévient la logistique et les différents partenaires de soins de la date d'arrêt de l'HAD pour récupération du matériel.

VI. RELATIONS PROFESSIONNELLES SPECIFIQUES AU POSTE

Relations hiérarchiques:

Le cadre de coordination,
Le cadre supérieur de soins,
Le Directeur de soins
Le coordonnateur Général des soins

Relations fonctionnelles : les professionnels de l'HAD : médecins coordinateurs, infirmières, assistantes sociales, aides-soignantes, kinésithérapeute, secrétaires, régisseur de l'HAD, logistique, puéricultrices, sages-femmes

Relations professionnelles spécifiques au secteur

- **Les équipes des services d'hospitalisations**
- **La pharmacie à usage intérieur**
- **Les travailleurs libéraux** : médecins traitants, infirmières libérales, kinésithérapeutes, psychologues, etc...
- **Les auxiliaires de vie en collaboration avec les assistants sociaux**

VII. COMPETENCES ET/ OU CAPACITES REQUISES ET/OU A DEVELOPPER

Au moment de sa prise de poste, l'infirmier de coordination est informé

- des procédures et techniques qu'il doit connaître
- des capacités organisationnelles qu'il aura à mobiliser
- des capacités relationnelles nécessaires au travail en équipe et auprès d'un public vulnérable
- de la réglementation en vigueur dans les hôpitaux publics (continuité des soins).

Pour permettre à l'infirmier de coordination d'évoluer ;

- il participe aux formations institutionnelles et proposées par son encadrement dans le cadre de l'entretien annuel de formation
- il tient compte des recommandations et s'informe en cas d'incertitude
- Il s'inscrit dans une démarche de progression et est également en mesure de s'auto-évaluer.

Connaissances :

- Connaissances des techniques de soins notamment en soins palliatifs, pansements complexes, patients chroniques
- Connaissances informatiques
- Connaissance des procédures de l'HAD
- Connaissance des activités pratiquées du secteur dans lequel il travaille et des consignes particulières

Capacités organisationnelles :

- Capacités à organiser son travail en fonction de l'activité
- A réagir aux aléas en analysant une situation avec synthèse logique et méthode
- A prendre des initiatives et à rendre compte à sa hiérarchie
- A exercer une vigilance quant à la gestion du matériel et des stocks de consommables nécessaires à l'entretien

Capacités relationnelles :

- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire
- A garantir une approche bienveillante et de la discrétion au public accueilli
- Capacité à utiliser des qualités relationnelles telles que la médiation, l'écoute, la communication avec l'outil téléphonique et informatique

Compétences et/ ou capacités requises et/ou à développer spécifiques au secteur :

- Capacité de faire preuve d'adaptabilité dans son discours et dans la prise en charge personnalisée du patient
- Capacité de réactivité face aux situations complexes
- Connaissance du secteur extra hospitalier

Expérience :

- Une expérience pratique en unité de soins est indispensable
- La pratique des soins auprès de patients chroniques est indispensable
- La pratique des techniques de soins notamment en soins palliatifs, pansements complexes, patients chroniques, chimiothérapie, voies veineuses profondes est souhaité

VIII. CONDITIONS DE TRAVAIL DU POSTE

L'infirmier de coordination a connaissance au moment de sa prise de poste des conditions et du contexte de travail.

- Horaires :
 - 3 horaires 8h30-16h20 / 9h00-16h50 / 10h10-18h00 du lundi au vendredi (les heures d'arrivée et de départ sont échelonnées)
 - 8h30 à 12h15, chaque samedi : 1 IDE de coordination présente à tour de rôle, (déplacement possible)

Respect du règlement intérieur du CHUGA.

Répartition des absences (CA, RTT, FE,...) conformément à la réglementation des personnels non médicaux et aux nécessités de service

Conditions spécifiques au secteur :

- Contraintes particulières :
 - Détenir le permis de conduire
 - Collaboration avec les autres IDE de coordination, notamment en cas d'absence : les remplacements se font mutuellement au sein de l'équipe de coordination.
- Astreintes et régulation dans le cadre de la Permanence des Soins : de jour et de nuit ainsi que le week-end avec téléphone +/- déplacement

IX. DOCUMENTS ASSOCIES

Documents externes :

Répertoire des métiers de la Santé et de l'Autonomie

Fiche métier associée : infirmier(ère) en soins généraux Famille : Soins Sous-famille : soins infirmiers Code FPT : 07/D/25 Code Rome: J1506-J1505 Code métier : 05C10

Documents internes :

- Le règlement intérieur
- Le guide de la réglementation du temps de travail